

Discours



Contact presse

Département de
l'information et de
la communication

01 40 15 80 20

[service-
presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

SEUL LE PRONONCE FAIT
FOI

www.culture.gouv.fr

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion du lancement de l'appel à projets services numériques culturels innovants 2012

Paris, le lundi 28 novembre 2011

Monsieur le secrétaire général, cher Guillaume Boudy,
Monsieur le directeur général des patrimoines, cher Philippe Belaval,
Mesdames et messieurs les représentants des établissements publics,
Mesdames et messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être avec vous pour faire le bilan de notre action dans le domaine des services culturels innovants et lancer l'appel à projets 2012 « services numériques culturels innovants ». Je suis notamment reconnaissant aux porteurs de projets qui ont répondu à l'édition 2010 de cet appel d'être parmi nous, et en particulier aux responsables de quatre de ces expérimentations qui vont nous faire leur présentation dans quelques instants.

J'ai fait de la numérisation et plus largement de l'accès numérique au patrimoine culturel et à la création une priorité d'action de mon Ministère.

Avec le développement du numérique, ce ne sont pas seulement des possibilités inédites pour la diffusion des œuvres culturelles qui ont vu le jour, mais aussi de nouvelles pratiques. C'est l'accès « en mobilité » aux contenus culturels ; c'est une interaction plus grande entre les institutions culturelles et les publics, qui peuvent annoter, échanger via les réseaux sociaux, voire contribuer à l'enrichissement des savoirs grâce aux technologies collaboratives. Les frontières traditionnelles entre patrimoine et création s'estompent avec ce développement de la participation des utilisateurs. Les potentialités paraissent considérables.

Nous devons saisir cette chance pour encourager la démocratisation culturelle, notamment auprès des nouvelles générations qui ont grandi avec Internet.

C'est donc dans cet objectif que le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place le dispositif des « services numériques culturels innovants », qui vise à soutenir des expérimentations de nouveaux services culturels grâce au numérique.

Il s'agit bien ici d'une démarche de politique culturelle, dans une logique de culture partagée, qui vise à mettre le numérique au service des contenus et des publics.

Tous les contenus culturels sont visés : beaux-arts, art contemporain, arts visuels, photographie, musique, danse, littérature, théâtre, patrimoine dans toutes ses composantes : l'histoire, les monuments, les objets, l'archéologie...

Il s'agit également de s'adresser à tous les publics. Le numérique, en s'affranchissant des supports, permet de mieux s'adapter aux situations d'usage et à des besoins spécifiques : de l'amateur éclairé aux scolaires, mais aussi les familles, les jeunes, les touristes, les experts et les chercheurs, les personnes en situation de handicap, les publics éloignés...

Avec le numérique, c'est la diffusion qui change d'échelle. Une ère nouvelle s'ouvre, à l'échelle mondiale, pour la culture et pour ses publics. Je veux que ce dispositif soit donc un outil au service de la diversité culturelle, qui favorise la découverte et la connaissance, qui élargisse le champ des possibles de nos explorations et de nos désirs de savoir. Le numérique, c'est aussi un renforcement de la proximité, grâce auquel chacun peut retrouver ses référents culturels les plus proches, dont la visibilité se retrouve accrue, avec également la démultiplication de services personnalisés.

Le développement d'une offre culturelle numérique doit être évidemment au cœur de la stratégie des institutions culturelles au XXIème siècle. Pour partager l'innovation et les nouvelles technologies du numérique, ce sont des partenariats inédits qu'il faut envisager et favoriser, entre entreprises, laboratoires de recherche, institutions culturelles, entre les collectivités territoriales et l'État. Toutes les structures culturelles sont concernées : monuments, musées, archives, bibliothèques, centres d'arts, cinémathèques... Et au premier chef, les établissements publics du ministère de la Culture. Ces collaborations sont aujourd'hui favorisées par les convergences technologiques et le développement de nouveaux modèles économiques ; notre dispositif doit être un levier pour les expérimenter en situation réelle. Pour les institutions culturelles, il s'agit également de repenser l'articulation entre le « monde réel » - « aller au musée », « visiter un monument », « assister à un spectacle » - et les possibilités offertes par les univers virtuels, en termes de complémentarité, d'ouverture à de nouveaux publics. Ce sont les notions de partage et de communauté culturelle qu'il nous faut réinventer.

Plusieurs pistes particulièrement fructueuses ont déjà été testées en 2010. On les trouve sur « Culture Labs », la plate-forme d'innovation du Ministère « Culture Labs »¹. Elles seront illustrées par les quatre porteurs de projets qui vont s'exprimer tout à l'heure. On y découvre de nouvelles perspectives pour les visiteurs des collections de nos institutions culturelles, avec le projet des Archives départementales de l'Aube, ou encore la reconstitution en trois dimensions du château-fort de la Ville de Cherbourg ; les possibilités offerte par la réalité augmentée, avec l'application pour smartphone et web développée par École nationale supérieure de création industrielle ; les usages du Web 2.0 qui favorisent la participation des publics et des usages éducatifs avec l'encyclopédie multimédia du cinéma, qui couvre tous les usages d'extraits de films, développé dans le projet Moviepedia. C'est un échantillon du futur qui nous est offert. Il illustre la diversité et la richesse des projets que nous devons encourager et accompagner.

Grâce à ce nouvel appel à projets lancé en 2012, doté d'1,4 M€, nous allons pouvoir amplifier nos efforts et continuer à innover pour proposer de nouveaux services numériques culturels à nos concitoyens. Les enjeux sont multiples : il y va de notre contribution à l'aménagement des territoires en matière de services culturels numériques et conséquemment à leur attractivité, du développement d'un tourisme culturel, et du renforcement de l'éducation artistique et culturelle. J'ai également souhaité que des grands groupes soient présents, tels qu'Orange, Alcatel-Lucent ou bien sur Vivendi, qui investissent dans la recherche et le développement en matière d'innovation culturelle, afin qu'ils prennent connaissance de ces initiatives

et de ces expérimentations qui poursuivent un but de service public numérique.

Nos nouveaux environnements numériques, c'est aussi la manière dont nous effectuons désormais nos démarches administratives sur Internet, nos façons de nous déplacer, de communiquer, de photographier... Les expérimentations qui seront menées en 2012 doivent permettre d'inscrire les nouvelles pratiques culturelles numériques dans la continuité de ces services, voire en leur cœur.

Je vous remercie de votre attention, et je passe maintenant la parole à Guillaume Boudy, secrétaire général du Ministère, qui est à l'initiative du dispositif que nous lançons aujourd'hui, et dont le Service des politiques culturelles et de l'innovation sera le maître d'œuvre.